

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL 26 NOVEMBRE 2020**

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames LOCU-CHARLIER, JOLY, MISCHLER et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, KUJNI, LORIN, MICHEL F, et ROYER

Absent excusé : M. MICHEL A

Date de la convocation : 20/11/2020

Madame Johanna JOLY est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention sera présentée en fin de séance, qui n'était pas à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 AOUT 2020

Le compte-rendu est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion, à l'exception de M. FERREUX qui est arrivé à 20h30.

II – DELIBERATIONS

1- Proposition d'achat de parcelles forestières

Julie PIANET agent ONF est venue présenter deux propositions d'achat de parcelles boisées :

- Les parcelles cadastrées section U n° 161, U162, (Sur le Crêt) et 495, 499, 500 et 501 (Côte Champ Voiron) d'une contenance totale de 5.181 hectares pour un montant de 32 700 €
- Les parcelles cadastrées section U n° 111, 112, 166 et 170 d'une contenance totale de 2.525 hectares, pour un montant de 5 000.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une voix contre (M. J LORIN).

- PROPOSE un prix total d'achat pour les parcelles cadastrées U 161, 162, 495, 499, 500 et 501 de 30 000.00 €
- ACCEPTE le prix proposé pour les parcelles cadastrées U 111, 112, 166 et 170 de 5 000.00 €

2- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021

Julie PIANET, agent ONF présente le programme des coupes sur les parcelles 10 et 11 qui sont proposées ainsi que les 3 choix possibles du mode de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

- à l'unanimité les coupes sur les parcelles 10 et 11

Concernant les modes de vente et après en avoir délibéré :

- 3 voix « Pour », pour le mode de vente en unité de produit
- 9 voix « Pour », pour le mode de contrat d'approvisionnement ;
- 1 abstention

3- Choix du Maitre d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la Maison du Bief

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux, un projet de rénovation et de mise en accessibilité de la Maison du Bief était prévu.

La commune a sollicité trois cabinets pour la maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire présente les offres proposées pour un coût de travaux estimé à 180 000.00 € :

- Serge ROUX, Architecte : 19 200.00 € HT
- EURL ATELIER D'ARCHITECTURE Sandrine TISSOT : 19 100.00 € HT
- SICA JURA : 19 700.00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, décide de choisir le cabinet Serge ROUX, architecte, qui a réalisé l'extension du groupe CIZE-NEY, pour un montant de 19 200.00 € HT.

4- Avenants marché de travaux

Monsieur le Maire présente plusieurs avenants au marché de travaux de réhabilitation des bâtiments :

- Avenant lot 7 Electricité PERNOT 3^E pour l'installation d'interphone des logements du bâtiment de la mairie d'un montant de 1 288.00 € HT ;
- Avenants lot 3 Menuiseries extérieures GOYARD Thierry :
 - o Fourniture pour porte du bâtiment de l'ancienne école d'un montant de 790.00 € HT ;
 - o Fourniture et pose de quatre cuisines dans les logements de la mairie pour un montant de 7 537.00 € HT.
- Devis entreprise BAVOYSI pour la création d'une terrasse du logement n° 4 du bâtiment mairie pour un montant de 11 818.00 € HT ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des avenants.

5- Recrutement d'un vacataire

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des effectifs à la cantine scolaire, certains jours, une aide ponctuelle au personnel est nécessaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires. Il propose donc de recruter un vacataire pour effectuer une aide au personnel pour l'accompagnement et la surveillance des enfants lors de la prise des repas et des périodes de garderie.

Il est également proposé aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire brut équivalent au smic horaire.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le recrutement d'un vacataire.

6- Création de poste

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'augmentation des effectifs, le protocole sanitaire contre à l'épidémie de COVID-19, nécessite de créer un poste de 20 heures hebdomadaire pour assurer la garderie du midi, aider pour la garderie du soir, assurer les remplacements en cas d'absence d'un agent et effectuer les tâches de nettoyage et de désinfection des locaux.

Monsieur le maire informe que cette création de poste pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence, en contrepartie la commune s'engage à accompagner l'agent vers un parcours de formation professionnalisante.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de poste à compter du 1^{er} janvier 2021.

7- Prix du m3 d'eau 2021

DETAIL	Prix Année 2021
Eau	1.54
T.V.A. 5.50 %	0.08
Prix de l'Eau	1.62 € TTC/m³
Redevance Pollution de l'eau d'origine domestique	0.28
T.V.A. 5.5 %	0.015
Redevance pour prélèvement d'eau	0.05
Montant des Taxes TTC	0.345 €
PRIX GLOBAL TTC	1.965 € TTC/m³

Le prix du m3 d'eau reste inchangé par rapport à 2020 soit 1.54 € HT au 01/01/2021.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8- Tarifs restauration scolaire – Garderie 2021 :

Monsieur le Maire présente le courrier et l'arrêté du Maire de Champagnole concernant les repas livrés au groupement scolaire de Cize-Ney.

Le conseil municipal accepte de fixer le prix du repas à 5.00 € TTC à compter du 01/01/2021.

9- Tarifs municipaux 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour 2021 :

DESIGNATION	Tarif 2020
Photocopies	0.20 € la photocopie noire et blanc 0.40 € la photocopie couleur

Location parc à bois et droit de place	153 €/an au prorata du temps d'utilisation
Déneigement chemins privés	20 € le passage

10- Tarifs vente de bois 2021

Sur proposition des membres de la Commission « Bois », le conseil municipal fixe pour l'année 2021 :

- . 8.00 € le stère de bois sur pied, et les houppiers aux affouagistes
- . 30.00 € le stère de bois vendu en bord de route.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11- Installation d'une restauration ambulante

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'installation sur la commune d'un commerce ambulante, proposant la vente de pizzas le samedi soir de 18h00 à 21h30.

Monsieur le maire précise que l'occupation du domaine public nécessite la fixation d'une redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'installation d'un commerce ambulante sur le parking de l'école un soir par semaine et fixe la redevance d'occupation du domaine public à 50 € par an.

Monsieur le Maire délivrera un arrêté municipal autorisant le commerçant à occuper le domaine public à des fins commerciales

12- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT° de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT, il rappelle que le rôle de cette commission a pour seul objectif de procéder à l'évaluation des charges et produits transférés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

13- Demande de subventions

Monsieur le Maire présente deux projets de travaux : l'électrification de l'horloge de la mairie et la rénovation du lavoir chemin des Acacias.

Dans le cadre du plan de relance, ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 25 % par l'Etat au titre de la DETR, 25 % par le département, 25 % par la Communauté de Communes et 25 % par la commune. Monsieur le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES	Montant HT des dépenses prévues
Electrification de l'horloge :	
- PERNOT 3 ^E	239.00 €
- PRETRE ET FILS	2 928.00 €
Rénovation du lavoir	
- Maçonnerie	8 500.00 €
- Terrassement	4 500.00 €
- Toiture	12 600.00 €
TOTAL DES TRAVAUX	28 767.00 €
FINANCEMENT	Montant prévisionnel

Etat DETR 25 %	7 191.75 €
Département Dotation Solidarité des Territoires (DST) relance 25 %	7 191.75 €
Communauté de Communes : Fonds de concours 25 %	7 191.75 €
Commune 25 %	7 191.75 €
TOTAL	28 767.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de travaux et le plan de financement, ainsi que la demande de subvention.

III DOSSIERS EN COURS

Projet de lotissement

Le maire informe qu'un CU va être déposé pour un projet de lotissement au lieu-dit « Sous le Monselot », afin de savoir si cette zone est constructible.

En fonction de ces informations le conseil devra se prononcer sur la poursuite du projet.

Certificats d'urbanisme espaces verts

La commune est toujours en attente de réponse des CU déposés.

Aucune remarque n'a été apportée concernant les différents rapports d'activité 2019 de la Communauté de Communes et Véolia.

Cize, le 1^{er} décembre 2020

Le Maire,



Philippe WERMEILLE



